

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 mars le Conseil Municipal de MONTLIVAULT, dûment convoqué, s'est réuni, à vingt heures, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard CHAUVEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 15

Présents: 15

Votants: 15

<u>Présents</u> MM. Gérard CHAUVEAU, Pascal MAUNY, Fabienne GENDRIER, Jean ORTHEAU, Sylvain ROUPILLARD, Dominique NEAU, Yannick CABOURG, Sophie KREZEL, Stéphanie CHAUVEAU, Julia NIVARD, David LERIBLE, Philippe PLESSIS, Mme Magali MANSO, Mme Anne-Line STEPIEN, Mme Gaëlle MOUGEL

Excusés :

Pouvoir:

Mme Fabienne GENDRIER a été désigné comme secrétaire de séance

Ordre du jour

## Approbation du précédent compte rendu du Conseil Municipal

Finances:

Mise à jour des tarifs communaux

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le compte-rendu du conseil municipal du 22 janvier 2024.

## <u>Finances</u>

## Tarifs ALSH été:

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que :

- Les tarifs de la fréquentation des services communaux, à savoir de la garderie, de la restauration et de l'ALSH pourront être révisés annuellement
- A défaut de justificatif de quotient familial, les familles seront facturées au tarif le plus élevé.

Monsieur le Maire rappelle la décision prise lors du Conseil Municipal du 4 septembre 2023 concernant la facturation aux familles hors commune (délibération 35-23).

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs de l'ALSH été, afin de permettre aux familles « hors commune » de choisir l'ALSH de Montlivault.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le changement de tarifs pour les familles hors commune.
- Fixe les tarifs à la charge des familles, document annexe 1
- √ A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 et pour l'année scolaire

#### **Tarification salles communales**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors du Conseil Municipal du 12 septembre 2022, les tarifs de locations des salles communales ont été décidés.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une erreur administrative s'est glissée dans l'annexe de la délibération 40-22. Dans la partie, location des salles annexes un week-end pour les personnes qui résident hors commune : c'est la somme de 300 euros qui aurait dû être inscrite et non la somme de 175.00 €.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la modification de tarif, voir annexe 1 et 2.

## Affaires diverses

## Restauration scolaire

Une discussion s'ouvre sur les modifications de l'organisation des services et de fonctionnement du restaurant scolaire à compter de la rentrée 2024.

## Voirie

Information sur le projet d'extension de la vidéoprotection

Rendez-vous ATD 41 le 20 mars, route du Val, stationnement épicerie et rue de l'église

Chemin public propriété M Franck MOREAU, le chemin reste dans le domaine public, l'information sera donnée à M MOREAU par Monsieur le Maire.

## Terrains du « Colombier »

Le Chantier a débuté, il y aura la pose de la première pierre au mois d'avril.

## **Finances**

Le hangar du 10 rue de St Claude a été acheté.

La commission impôts est fixé au 28 mars 2024 à 17 h 30

## **Animations**

Clap 41 : séance le 26 mars

Violet et or, jusqu'à la mort! discussion sur l'accès gratuit des enfants qui chantent.

St Pierre : point sur l'organisation et la participation, les élus monteront les barnums cette année (liste a été

faite des élus présents).

Le Maire,

G. CHAUVEAU